

Paul
Dossin EA

/J.B.R./

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA

Kigali, le 29 septembre 1960.-

6785 / Im 2 / 02
6 / 10 / 60

N° 6.717/Ens.-

U. A. T. Astrida
- Directeur Ecole Astrida
Pour le Résident du Ruanda
en route

Monsieur

NSEGIYIMYA forcade

conseiller communal Sove

du Territoire Astrida

Le Résident Adjoint,

P.O. [Signature]

OBJET:-

Admission Ecole
Administration Ruanda

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire part de votre admission à l'école d'Administration du Ruanda pour l'année scolaire 1960-1961.

Les cours débiteront le lundi 10 octobre prochain. Vous êtes cependant tenu de vous présenter la veille à la direction de l'Ecole.

Les frais de voyage, tant à l'aller qu'au retour sont à votre charge.

Il n'est pas prévu d'uniforme, mais une tenue convenable est exigée des étudiants tant en semaine que le dimanche.

Il est souhaitable que les étudiants possèdent un imperméable, vu la distance de 500 m à parcourir quatre fois par jour entre le hôte des étudiants et la salle de cours située à l'avenue Albert près du champ d'aviation d'Astrida.

Au début de chaque mois de l'année scolaire, vous disposerez d'un viatique de 250 francs pour vos menues dépenses personnelles.

Si vous possédez un équipement sportif, des instruments de musique, des jeux de société, une bicyclette, des livres, etc., n'hésitez pas à les amener avec vous.

Ceux qui n'ont pas encore envoyé leur diplôme ou certificat d'humanités à Monsieur le Directeur de l'Ecole ne devraient pas tarder à le faire et ceux parmi vous qui sont mariés devraient le lui faire savoir.

En vous souhaitant d'avance une année d'études fructueuse et intéressante à Astrida, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Pour le Résident Spécial du Ruanda,
Le Résident-Adjoint,
L.R. REGNIER,-

6785 / Ens 2/02 EA
6/00/60 Dantes

/JB.R/

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA

Kigali, le 29 septembre 1960.-

N° 6.717/Ens.-

epi
J a T Astrida
- Directeur de l'Administration Astrida
Pour le Résident du Ruanda
en route

A Monsieur

MPAMBARA *Marchand P.*
Juge Tribunal Chefferie MVE S. M. *[Signature]*
à Astrida

Le Résident Adjoint,

OBJET:-

Admission Ecole
Administration Ruanda

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire part de votre admission à l'école d'Administration du Ruanda pour l'année scolaire 1960-1961.

Les cours débuteront le lundi 10 octobre prochain. Vous êtes cependant tenu de vous présenter la veille à la direction de l'Ecole.

Les frais de voyage, tant à l'aller qu'au retour sont à votre charge.

Il n'est pas prévu d'uniforme, mais une tenue convenable est exigée des étudiants tant en semaine que le dimanche.

Il est souhaitable que les étudiants possèdent un imperméable, vu la distance de 500 m à parcourir quatre fois par jour entre le hôte des étudiants et la salle de cours située à l'avenue Albert près du champ d'aviation d'Astrida.

Au début de chaque mois de l'année scolaire, vous disposerez d'un viatique de 250 francs pour vos menues dépenses personnelles.

Si vous possédez un équipement sportif, des instruments de musique, des jeux de société, une bicyclette, des livres, etc., n'hésitez pas à les amener avec vous.

Ceux qui n'ont pas encore envoyé leur diplôme ou certificat d'humanités à Monsieur le Directeur de l'Ecole ne devraient pas tarder à le faire et ceux parmi vous qui sont mariés devraient le lui faire savoir.

En vous souhaitant d'avance une année d'études fructueuse et intéressante à Astrida, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Pour le Résident Spécial du Ruanda,
Le Résident-Adjoint,
L.R. REGNIER,-

/J.B.R./

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA

06785

En 2/62
Paul EA dossier
6/10/60

Kigali, le 29 septembre 1960.-

N° 6.717/Ens.-

epd
A.T. Institut de
Enseignement Ecclésiastique Institut de la

*Pour le Résident du Ruanda
en route
Le Résident Adjoint,*

A Monsieur

KANUMA Gabriel
Commune de MURURI P.O.
Ce Territoire d'Astrida

[Signature]

OBJET:-

Admission Ecole
Administration Ruanda

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire part de votre admission à l'école d'Administration du Ruanda pour l'année scolaire 1960-1961.

Les cours débiteront le lundi 10 octobre prochain. Vous êtes cependant tenu de vous présenter la veille à la direction de l'Ecole.

Les frais de voyage, tant à l'aller qu'au retour sont à votre charge.

Il n'est pas prévu d'uniforme, mais une tenue convenable est exigée des étudiants tant en semaine que le dimanche.

Il est souhaitable que les étudiants possèdent un imperméable, vu la distance de 500 m à parcourir quatre fois par jour entre le hôte des étudiants et la salle de cours située à l'avenue Albert près du champ d'aviation d'Astrida.

Au début de chaque mois de l'année scolaire, vous disposerez d'un viatique de 250 francs pour vos menues dépenses personnelles.

Si vous possédez un équipement sportif, des instruments de musique, des jeux de société, une bicyclette, des livres, etc., n'hésitez pas à les amener avec vous.

Ceux qui n'ont pas encore envoyé leur diplôme ou certificat d'humanités à Monsieur le Directeur de l'Ecole ne devraient pas tarder à le faire et ceux parmi vous qui sont mariés devraient le lui faire savoir.

En vous souhaitant d'avance une année d'études fructueuse et intéressante à Astrida, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Pour le Résident Spécial du Ruanda,
Le Résident-Adjoint,
L.R. REGNIER,-